

Paroisse de _____

MANIFESTATIONS CULTURELLES DANS LES EGLISES

DEMANDE D'UTILISATION D'UNE EGLISE POUR UNE MANIFESTATION CULTURELLE

À adresser au délégué à l'affectation de la Paroisse avant le

Organisme demandeur :

(nom de l'organisme organisateur) :

représenté par :

Nom Prénom

Fonction.....

Adresse

.....

Téléphone..... Courriel

Demande l'autorisation d'organiser la manifestation culturelle suivante :

.....

Le (date)..... à (heure).....

Dans l'église de.....

Durée prévue.....

Le nombre d'exécutants est de Chanteurs ou musiciens, autres.....

Programme prévu :

.....

.....

(Mettre en annexe le programme détaillé complet)

Répétitions et installation :

Les dates et heures des répétitions désirées et l'installation du matériel auraient lieu :

Le de..... à.....

Le de..... à.....

Le de..... à.....

Utilisation de l'orgue demandée : (Oui – Non)

Matériel installé

.....

La remise en état des lieux se fera le à

Responsabilité et assurance de l'organisateur :

Nom du responsable :.....

Téléphone Courriel

Nom et adresse de l'assureur.....

N° de police.....

(Mettre en annexe une copie de la police d'assurance et de la quittance correspondante)

Conditions d'entrée :

(entrée payante, libre, sur invitation...)

.....

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de l'église rappelées ci-dessus, s'engage à les respecter précisément, et déclare sur l'honneur être totalement en règle avec les obligations qu'elles édictent.

Fait à le.....

(signature)

Pièces à joindre :

- Programme complet des œuvres
- Police et quittance d'assurance

AVIS DE LA COMMISSION DIOCESAINE D'ART SACRE (ART. 8 de la convention)

.....

.....

Fait à le.....

RÉPONSE DE L'AFFECTATAIRE (curé ou modérateur de la paroisse)

J'accepte la demande d'activité culturelle ci-dessus faite par

Remarques

.....

Les installations et répétitions pourront avoir lieu : aux dates demandées ou

Le de..... à.....

Le de..... à.....

Le de..... à.....

Une convention entre l'organisateur de la manifestation culturelle et l'affectataire de l'église sera établie (voir document joint).

Les installations et répétitions devront se terminer à

Les installations et répétitions seront impossibles les

N.B : Il est rappelé que les visites ne sont pas autorisées pendant les offices.

Fait à le.....

(signature)